



Commune  
de Mercury

# Trait d'Union

Conseil Municipal du 20 septembre 2017

En ouverture de séance, Monsieur le Maire présente toutes les félicitations du Conseil Municipal à Sylvie VALLET, conseillère municipale, pour la naissance de sa petite-fille Rose.

Le Conseil municipal a une pensée pour les victimes de l'ouragan Irma. Un soutien financier est apporté par le biais de l'Association des Maires du Bassin d'Albertville.

Le procès-verbal de la séance du 18 juillet 2017 est approuvé à l'unanimité.

## AFFAIRES GENERALES RAPPORTEUR : ALAIN ZOCCOLO

### ✓ Convention de mise à disposition du service urbanisme entre la Communauté d'agglomération Arlysère et la commune - Avenant

Par délibération en date du 24 mars 2015 la commune de Mercury approuvait la signature d'une convention de mise à disposition du service urbanisme du syndicat Arlysère pour l'instruction des autorisations et actes relatifs à l'occupation des sols.

Vu l'arrêté préfectoral du 21 novembre 2016 portant création de la Communauté d'Agglomération « Arlysère » et l'intégration au sein de cette agglomération des compétences du syndicat Arlysère,

Vu la délibération du conseil communautaire d'Arlysère du 15 juin 2017 définissant par avenant les nouvelles modalités de mise à disposition du service urbanisme pour l'instruction des autorisations et actes relatifs à l'occupation des sols et notamment l'arrêt de l'instruction des certificats d'urbanisme de simple information.

Après avoir pris connaissance du projet d'avenant, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **Approuve** le projet d'avenant proposé.
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer tout acte afférent.

### ✓ Eau – transfert de la compétence eau à la Communauté d'Agglomération Arlysère au 1<sup>er</sup> janvier 2018

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.5211-17, Notre Commune est membre de la Communauté d'Agglomération Arlysère créée au 1<sup>er</sup> janvier 2017 de la fusion des 4 Communautés de Communes du Territoire.

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2017, la Communauté d'Agglomération Arlysère exerce la compétence SPANC sur les communes des anciens territoires de la Région d'Albertville (ex Co.RAL) et de la Haute Combe de Savoie (ex CCHCS) ainsi que la compétence complète Assainissement sur les communes de l'ancien territoire du Beaufortain (ex CCB).

Or, la Loi NOTRe et notamment son article 35 ne permet pas que les compétences optionnelles continuent d'être exercées de façon territorialisée au-delà du 31 décembre 2017. De ce fait, la Communauté d'Agglomération Arlysère exercera à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018 sur l'ensemble de son Territoire, la compétence optionnelle Assainissement.

Par ailleurs, cette même Loi NOTRe rend obligatoire l'exercice de la compétence Eau plein et entier par la Communauté d'Agglomération Arlysère au 1<sup>er</sup> janvier 2020.

Ces deux compétences, bien que distinctes, sont corrélées, non seulement sur certains aspects techniques mais avant tout sur des gestions communes, notamment au sein de Syndicats intégraux et dans le cadre de la facturation des usagers.

Dans ce contexte, la Communauté d'Agglomération Arlysère, soutenue par l'Agence de l'Eau, a diligenté une étude afin d'établir un état des lieux et dresser les différents scénarios possibles concernant le transfert et la gestion de ces compétences.

Cette étude a mis en évidence des difficultés évidentes inhérentes à une éventuelle prise de compétence séparée dans le temps, à savoir la dissociation de l'ensemble des ressources et moyens consacrés à l'une ou l'autre compétence, répartition d'autant plus délicate lorsqu'il s'agit de service support, de mission de pilotage, sans compter la perte de lisibilité pour les usagers qui se verraient appliquer deux facturations.

Ces aspects sont d'autant plus significatifs que les opérations de réunification des deux compétences dans une seule collectivité, l'Agglomération, devraient être, dans cette hypothèse, préparées et menées immédiatement puisqu'inéluctable au 1<sup>er</sup> janvier 2020.

Aussi, pour les entités fonctionnant de manière autonome et satisfaisante, la Communauté d'Agglomération Arlysère se propose de maintenir les dispositifs existants :

- transferts de contrats auxquels la Communauté d'Agglomération devra nécessairement se substituer dans les droits et obligations,
- transfert du personnel selon l'article L.5211-4-1 du CGCT et/ou mutualisation de services avec les Communes permettant aux agents municipaux de proximité de continuer à intervenir dans le suivi, avec refacturation à la Communauté d'Agglomération,
- pour ce qui est des modes de gestion, au-delà de l'attachement de certaines collectivités à l'efficience de leur système et pour d'autres, à une position de principe : la régie.

D'un point de vue financier et tarifaire, la compilation des programmations pluriannuelles des investissements des collectivités gestionnaires porte le montant total des investissements à près de 56 millions d'euros sur la période 2018-2024. Considérant le volume d'eau vendu sur le Territoire, la Communauté d'Agglomération s'engage à la prise en compte et le lancement des consultations pour la mise en œuvre de ce Plan Pluriannuel d'Investissements de manière à garantir un impact très limité sur les prix de l'Eau et de l'Assainissement.

Enfin, le maintien d'une différenciation tarifaire selon les secteurs est juridiquement possible, l'Agglomération s'est engagé à l'étudier, afin de tenir compte des spécificités techniques et géographiques des différentes zones du Territoire.

En terme de gouvernance, comme c'est le cas pour toutes les compétences territorialisées, l'Agglomération propose de procéder à une intégration qui, tout en favorisant la mutualisation et la mise en place de projets globaux et mutualisés, s'appuie sur une gestion de proximité dans un premier temps maintenue. En ce sens, la Commission opérationnelle (qui regroupe élus communautaire et Présidents de Syndicats d'Eau et/ou Assainissement) sera maintenue, pour assurer une continuité parfaite lors du transfert et garantir le respect des engagements pris au sein de ces structures syndicales préalablement.

Au vu du rendu de cette étude, par délibération du 20 juillet 2017, le Conseil Communautaire de l'Agglomération Arlysère a approuvé la prise de compétence optionnelle « Eau » par la Communauté d'Agglomération Arlysère au 1<sup>er</sup> janvier 2018. Notre Conseil Municipal est invité à en délibérer à son tour.

Conformément à l'article L.5211-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, le transfert de compétence est décidé par délibérations concordantes de l'organe délibérant et des Conseils Municipaux se prononçant dans les conditions de majorité requise pour la création de l'Etablissement Public de Coopération Intercommunale.

Le Conseil Municipal de chaque Commune membre dispose d'un délai de trois mois, à compter de la notification au Maire de la Commune de la délibération de l'organe délibérant de l'Etablissement Public de Coopération Intercommunale, pour se prononcer sur les transferts proposés. A défaut de délibération dans ce délai, sa décision est réputée favorable.

Après délibération, le Conseil municipal :

- **Approuve** la prise de compétence optionnelle « eau » par la Communauté d'Agglomération Arlysère au 1<sup>er</sup> janvier 2018
- **Demande** à Monsieur le Préfet d'acter de la prise de compétence « eau » par la Communauté d'Agglomération Arlysère et d'en tirer les conséquences par arrêté.

*Abstention : Paul VINCENT*

✓ **Modification du tableau des effectifs**

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de modifier le tableau des effectifs pour tenir compte de la modification des rythmes scolaires.

Grade	Temps de travail jusqu'au 31/08/2017	Temps de travail à compter du 01/09/2017
<b>GROUPE SCOLAIRE JEAN BRUNIER</b>		
Adjoint technique territorial	32h30	33h30
<b>GROUPE SCOLAIRE JOSEPH TROLLIET</b>		
Adjoint technique territorial	30h30	29h30
Adjoint technique territorial	28h	31h30
Adjoint technique territorial	18h	16h30

Vu l'avis favorable du Comité Technique paritaire en date du 29 août 2017 ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité :

- **de modifier** le tableau des effectifs conformément au tableau ci-dessus.

✓ **Travaux de voiries 2017**

Monsieur le Maire, dans le cadre de ses délégations, informe le Conseil Municipal que l'entreprise EIFFAGE a été retenue pour le programme des travaux de voirie 2017 pour un montant de 66 868 euros HT.

✓ **Travaux de sécurisation 2017**

Monsieur le Maire, dans le cadre de ses délégations, informe le Conseil Municipal que l'entreprise EUROVIA a été retenue pour le programme de sécurisation 2017 pour un montant de 15 680 euros HT.

✓ **Réalisation d'une aire de jeux - VRD**

Monsieur le Maire, dans le cadre de ses délégations, informe le Conseil Municipal que l'entreprise EIFFAGE a été retenue pour la réalisation des VRD de l'aire de jeux pour un montant de 63 331.50 euros HT.

✓ Réalisation d'une aire de jeux – Espaces verts

Monsieur le Maire, dans le cadre de ses délégations, informe le Conseil Municipal que l'entreprise Albertville Espaces Verts a été retenue pour la réalisation des espaces verts de l'aire de jeux pour un montant de 8 587.50 euros HT.

✓ Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif

Conformément à l'article L.2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif a été présenté au Conseil Syndical du SIARA du 25 juillet dernier et doit faire l'objet d'une communication au Conseil Municipal, au plus tard dans les douze mois qui suivent la fin de l'exercice, soit avant le 31 décembre 2017.

Le rapport est public et permet d'informer les usagers du service, notamment par une mise en ligne sur le site de l'observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement ([www.services.eaufrance.fr](http://www.services.eaufrance.fr)).

Arrivée de Jean-Noël VIBERT

**FINANCES RAPPORTEUR : EVELYNE MARECHAL**

➤ Décision modificative n°01 :

<b>Fonctionnement</b>			
<i>Dépenses</i>		<i>Recettes</i>	
60612 : Electricité	+31 000	6149 : Remboursement personnel	+ 1 500
60621 : Combustibles	+ 5 000	7078 : Autres marchandises	+ 3 000
739223 : FPIC	+ 3 500	74121 : Dotation de solidarité rurale	+ 4 000
		7788 : Produits exceptionnels	+ 31 000
<b>TOTAL</b>	<b>+ 39 500</b>	<b>TOTAL</b>	<b>+ 39 500</b>

<b>Investissement</b>			
<i>Dépenses</i>		<i>Recettes</i>	
2031 : Frais d'études	+ 1 300	1328 : Subventions autres	- 35 000
2158 : Autres installations	- 10 000		
2128 : Autres aménagements	- 13 000		
21312 : Bâtiments scolaires	- 13 300		
<b>TOTAL</b>	<b>- 35 000</b>	<b>TOTAL</b>	<b>- 35 000</b>

Après délibération, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **Approuve** la décision modificative n°1 telle que présentée ci-dessus.

➤ Remboursement facture :

Madame l'Adjointe fait part au Conseil municipal d'une facture de 58.80 € de la Pharmacie du Val Fleuri pour des fournitures destinées à l'école élémentaire Joseph Trolliet, fournitures réglées à tort par Madame PLANARD Elsa, ancienne directrice. Il convient de prévoir le remboursement de ces frais.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité:

- **Autorise** Monsieur le Maire à procéder au remboursement de cette facture par mandat administratif auprès de Madame PLANARD Elsa.

<b>TRAVAUX / FORETS RAPPORTEUR : ALAIN ZOCCOLO</b>
--

✓ Mise en appel d'offre : travaux d'aménagement de la route de la Grillette

Monsieur le Maire rappelle le projet d'aménagement de la route de la Grillette dans la cadre de la taxe d'aménagement majorée liée aux zones AU2 et AU4. Afin de pouvoir lancer la procédure de consultation des entreprises il convient de délibérer dès maintenant.

Après délibération, le Conseil Municipal:

- **Décide** d'engager la consultation des entreprises pour l'aménagement de la route de la Grillette.
- **Autorise** Monsieur le Maire à procéder à l'attribution de ce marché à l'issue de la consultation et à signer tout document afférent.

*Abstention : Yves DUNAND*

➤ Demande de subvention SDES : éclairage public Les Crêts / Le Grand Mont

Monsieur le Maire rappelle les travaux en cours de réalisation d'enfouissement des réseaux secs sur le secteur des Crêts et du Grand Mont. Il convient de solliciter l'aide financière du SDES pour la fourniture du matériel d'éclairage public qui s'élève à 14 535 € HT.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité:

- **Décide** de s'engager sur le plan de financement suivant :
  - ✓ Subvention SDES : 3 300 € HT
  - ✓ Fonds libres : 11 235 € HT
- **Sollicite** l'aide financière du SDES.

➤ Travaux sur voiries 2018 : L'Etanche – L'Araignée : demande subvention auprès du FDEC.

Monsieur le Maire soumet au Conseil municipal un dossier de demande d'aide financière au titre du FDEC pour le programme de travaux sur voiries 2018 concernant le secteur de l'Etanche et de l'Araignée.

Le coût de ces travaux est estimé à 77 827 € H.T.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **Approuve** le programme des voiries 2018.
- **Sollicite** du Conseil Départemental une aide la plus élevée possible.
- **S'engage** à compléter le financement sur les fonds budgétaires ou par emprunt.
- **Sollicite** une dérogation pour engager les travaux dès que possible sans perdre le bénéfice d'une aide.

## QUESTIONS DIVERSES

- Marie-France LOMBARDI fait le point sur les réunions de rentrée ainsi que sur les effectifs : 323 enfants sont scolarisés cette année (contre 306 l'année précédente).
  - ✓ Maternelle Chef-lieu : 78 élèves
  - ✓ Elémentaire Chef- lieu : 137 élèves
  - ✓ Groupe Scolaire Jean Brunier : 108 élèves
- Michel ROTA informe le Conseil municipal des différentes réunions qui ont eu lieu au sein d'Arlysère.
- Evelynne MARECHAL informe que la construction du nouvel EHPAD à Frontenex a démarré.
- Valentin JACQUELIN fait le point sur le projet de valorisation du patrimoine communal.
- Monsieur le Maire informe le Conseil municipal que le Conseil Départemental a attribué les subventions suivantes dans le cadre du FDEC :
  - ✓ Restructuration de la cantine du groupe scolaire du Chef-lieu : 14 935 euros (1<sup>ère</sup> tranche). Une deuxième tranche est prévue en 2018.
  - ✓ Restructuration des sanitaires du groupe scolaire du Chef-lieu : 13 159 euros.
- Monsieur le Maire rappelle aux propriétaires de parcelles qui longent les voies communales et départementales qu'il est impératif de procéder à la taille des haies et arbres afin d'assurer la sécurité publique.
- Communication sur la prime isolation mise en place par l'Etat : les informations sont disponibles sur le site internet de la mairie.
- Suite au dispositif de participation citoyenne présenté en réunion publique le 24 juin, les habitants qui souhaitent s'inscrire en tant que référent sont invités à prendre contact avec la mairie ou peuvent télécharger le formulaire d'inscription sur le site internet de la mairie.
- Monsieur le Maire rappelle l'arrêté préfectoral n°2017-0248 relatif à l'interdiction de brûlage des végétaux, il rappelle également l'arrêté portant réglementation des bruits de voisinage. Ces deux documents sont à disposition en Mairie ainsi que sur le site internet.
- Monsieur le Maire félicite au nom du Conseil Municipal l'entreprise Lombardi et fils, lauréate 2017 d'un trophée Qualité totale remis par la Chambre des Métiers et de l'Artisanat lors de la Foire de Savoie.
- Monsieur le Maire rend compte des déclarations d'intention d'aliéner déposées en Mairie depuis la dernière réunion.

*La séance est levée à 21h55*

### BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE

*"NOS NOUVELLES ODYSSEES"*

Rencontre avec l'une des meilleures alpinistes du monde  
**Stéphanie BODET**  
autour de son livre "A la verticale de soi"  
photos et film de ses ascensions à travers le monde

***Jeudi 5 octobre à 20h***

Salle des associations (à coté de la mairie)

Entrée libre